Saint Laurent de Brévedent, le 11 Mars 2024

**NOTICE D'INFORMATION**

**SORTIE « AUBRAC » du vendredi 16 Mai au vendredi 23 Mai 2025**

**SÉJOUR de RANDONNÉE PÉDESTRE**

**La sortie est ouverte aux adhérents de la section Randonnée, ACLA-Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre, et titulaires de la licence FFRP 2024/2025 – IRA**

Nombre de participants: 30 au minimum, 44 au maximum.

Date: du Vendredi 16 mai au Vendredi 23 mai 2025.

Déplacements: voitures personnelles avec covoiturage.

# PROGRAMME

Arrivée : Les participants sont attendus à la Résidence « Fleur d’Aubrac à LAGUIOLE, à partir de 17 heures, le vendredi 16 Mai 2025.

Les randonnées prévues en 2 groupes certains jours, permettront de découvrir la région d’Aubrac.

Fin de séjour : Libération de la chambre pour 10 heures le vendredi 23 Mai 2025.

**HEBERGEMENT**

L'hébergement sera assuré en chambres doubles avec sanitaires privatifs, draps et linge de toilette fournis et changés une fois en cours de semaine

Repas servis en salle de restaurant ou panier repas, vin inclus, café le midi.

Résidence « Fleur d’Aubrac »

Route de Saint Flour

12210 - LAGUIOLE

 Distance : 720 Kms. Coût à ce jour : 117 Euros par voiture aller et idem retour, plus déplacements locaux

# COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **610 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **20€ par nuit.**

**Ce prix comprend :**

* La pension complète, du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour.
* L'accompagnement des randonnées par les Animateurs de l'Association.

Visites éventuelles

* Les contributions EIT et UEIT
* Les taxes de séjour
* L’assurance Annulation – interruption de séjour – Rapatriement

**Ne sont pas compris**

* Les dépenses personnelles
* Le voyage jusqu’au Centre d’hébergement à LAGUIOLE et les déplacements sur place basés sur le covoiturage.
* D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"
* Le supplément « chambre individuelle »
* La possibilité de commander un panier repas le jour du départ : 9 €

INSCRIPTIONS  
Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité : 4

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 15 Mars 2024 et jusqu’au 30 Avril 2024 auprès de Michel LEPONT ou Annie BORDEAUX, soit lors d’une rando ou par courrier :

**Michel LEPONT : 20 Place des Bleuets – 76700 Saint Laurent de Brévedent**

**Annie BORDEAUX : 44 rue du Point du Jour – 76700 Saint Laurent de Brévedent**

L’Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription qui deviendra définitive après signature et paiement du 1er acompte. Lors de la réunion d’entrée de septembre 2024, votre contrat vous sera remis par Michel LEPONT

**PAIEMENTS**

* 1er Acompte : 200 € : Date limite : 30 Juin 2024
* Second versement 200 € : Date limite : le 31 Octobre 2024
* Solde du séjour 210 € : Date limite : le 30 Mars 2025
* **Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT sont systématiquement dues.**

## Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association : « Acla-Rando »

# DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, pour constituer des équipages par véhicule..

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières spécifiées dans le règlement intérieur :

Désistement « HORS ASSURANCE » à partir du 16 Avril 2024 : Pas de remboursement

**CESSION DU SEJOUR**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre titulaire d’une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d’un Pass-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au(x) participant(s) démissionnaire(s). Cependant, les contributions EIT & UEIT ainsi que les primes d’assurances souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d’inscription en double exemplaire et s’acquitter du montant du séjour, des contributions EIT & UEIT et des primes d’assurances.

**DIVERS**

Cette randonnée s’adresse à un public habitué à la randonnée pédestre. Il convient de posséder un équipement adapté à la randonnée pédestre et de prévoir éventuellement des vêtements pour la marche sous la pluie.

Une réunion des participants, pourra être organisée en Avril 2025.

Conditions générales de vente :<https://cms.ffrandonnee.fr/data/CD76/files/annexe-12b-du-24-9-19.pdf>

Contrat annulation voyage :<https://cms.ffrandonnee.fr/data/CD76/files/annexe-10-notice-d-information-assurances.pdf>

**Pré-inscription au séjour du vendredi 16 au vendredi 23 mai 2025**

**A la Résidence « Fleur d’Aubrac » à LAGUIOLE**

**à remettre à Michel LEPONT ou Annie BORDEAUX**

**avant le 30 Avril 2024**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Email :

N° de licence

Coût total 610 €

Personne à prévenir en cas d’urgence :

Nom : Prénom : N° tél. : Mél. :

« Bon pour accord » Signature :

**Pré-inscription au séjour du vendredi 16 au vendredi 23 mai 2025**

**A la Résidence « Fleur d’Aubrac » à LAGUIOLE**

**à remettre à Michel LEPONT ou Annie BORDEAUX**

**avant le 30 Avril 2024**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Email :

N° de licence

Coût total 610 €

Nom : Prénom : N° tél. : Mél.

« Bon pour accord » Signature :